

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 novembre 2006
Français
Original : anglais

Dixième session extraordinaire d'urgence

Point 5 de l'ordre du jour

Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé**Lettre datée du 15 novembre 2006, adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de Président du Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique à New York, et au nom des États membres de cette organisation, j'ai l'honneur d'appuyer la demande que le Représentant permanent du Qatar vous a présentée en tant que Président du Groupe des États arabes, tendant à ce que l'Assemblée générale reprenne sa dixième session extraordinaire d'urgence pour examiner la question intitulée « Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé », et en particulier se pencher sur la question des attaques israéliennes dirigées contre la bande de Gaza, notamment les assassinats de civils palestiniens perpétrés à Beit Hanoun le 8 novembre 2006.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Agshin Mehdiyev

